

## Elections des représentants des parents d'élèves

Parents,

Le **vendredi 13 octobre**, vous allez élire vos représentants des parents d'élèves pour l'année scolaire 2017-2018. L'équipe des parents bénévoles de la **PEEP** sur le collège **Camille Guérin** vous rappelle ses principales missions qui font de cette association une force de propositions et d'actions pour l'ensemble des parents et des élèves :

- Être à votre écoute,
- Vous accompagner et être votre interlocuteur avec le collège et les instances administratives du Rectorat (dérogations ...),
- Vous représenter aux différents conseils et commissions,
- Œuvrer au bien-être de vos enfants au sein de l'établissement et suivi de ces sujets auprès du Rectorat avec la mise en place de :
  - Commission « non au harcèlement »,
  - Commission sur les « troubles de l'apprentissage » (DYS)
  - Commission sur l'usage et le déploiement du numérique,
  - Veiller à la sécurité de vos enfants (piétons, cyclistes, usagers des transports) , aux abords et dans l'établissement,
  - Veiller à la santé,
- Vous avertir des nouvelles mesures, aides d'accompagnement (le tout également disponible en accès sur notre site internet),
- Vous aider et vous guider dans les orientations de vos enfants,
- Vous proposer des services et achats groupés (pour les adhérents)
  - Aide personnalisée (cours de soutien scolaire),
  - Listing d'entreprises pour les stages de 3<sup>ème</sup>,
  - Achat de fournitures scolaires,
  - ...

N'hésitez pas à nous solliciter pour toutes questions et à nous rejoindre pour participer à la vie de l'établissement → **N'oubliez pas de nous faire part de votre souhait pour être sur la liste des représentants et pour vous déclarer parent délégué avant le 21 septembre.**

Vos correspondants dans votre établissement :

M.BRION : brion.loic@gmail.com  
Mme HERSAND : elisabeth.hersand@laposte.net  
Mme DEVEAUX : sophiedeveaux@laposte.net

**Contactez-nous / Rejoignez-nous**

Tel : 05 49 46 15 20

peep.poitiers@gmail.com / www.peep-poitiers.fr





# ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Vendredi 13 octobre

## Qui vote ?



Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



1 parent = 1 voix

## Le matériel de vote

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- ✓ par voie postale, 
- ✓ ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève. 

## Deux solutions pour voter



- ✓ Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- ✓ Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

> Le parent d'élève insère le **bulletin de vote** dans **l'enveloppe n°1**.

> Le parent d'élève place ensuite **l'enveloppe n°1** dans **l'enveloppe n°2** sur laquelle il appose sa signature, ses coordonnées et la mention « élection des représentants des parents d'élèves ».

> Le parent d'élève insère **l'enveloppe n°2** dans **l'enveloppe n°3** qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.